

LE SECRET PROFESSIONNEL ET LE PARTAGE D'INFORMATIONS DANS LE SECTEUR SANITAIRE, SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

Objectifs

Renforcer les connaissances des participants sur le droit relatif au secret professionnel dans le secteur sanitaire, social et médico-social. Réfléchir aux impacts sur leur pratique quotidienne en matière de partage d'information.

Améliorer leur pratique dans le respect de la réglementation et des droits des usagers.

Programme

Le droit des usagers et le droit à l'information

- Les sources du droit des usagers et du droit à l'information : loi du 2 janvier 2002 n°2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale, la loi du 4 mars 2002 n°2002-303 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, le Règlement Général sur la Protection des Données entré en application le 25 mai 2018
- Les enjeux éthiques et juridiques du droit des usagers : responsabilité déontologique, pénale et civile
- Le droit d'accès, les objectifs et le contenu de l'information des usagers

Le secret professionnel

- Définition du secret professionnel et d'une donnée de santé depuis l'entrée en application du RGPD
- Les professionnels tenus au secret professionnel
- Les enjeux juridiques autour du secret professionnel
- Les conditions de lever du secret professionnel

Le partage d'informations

- Le cadre réglementaire : la loi du 4 mars 2002 du droit du malade, la loi du 5 mars 2007, la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé dite « Loi Santé » et les articles Art. L1110-4 et L1110-12 du Code de la santé publique (CSP) et le RGPD
- Les apports du Décret n° 2016-994 du 20 juillet 2016 relatif aux conditions d'échange et de partage d'informations entre professionnels de santé et autres professionnels des champs social et médico-social et à l'accès aux informations de santé à caractère personnel : les catégories et les professionnels concernés.
- La mise en œuvre du partage d'informations à l'aune du RGPD :
 - o L'information préalable de l'utilisateur et son droit d'opposition
 - o Le contenu du dossier
 - o La communication du dossier de l'utilisateur : les conditions d'accès, les personnes autorisées à la consulter et les limites
 - o Les professionnels concernés par le partage d'informations
 - o Nouveauté : la sécurisation et l'hébergement des données de santé informatisées depuis l'entrée en application du RGPD

Les supports seront adressés par voie électronique

Durée

1 jour

Intervenant

Olivier FROGER, Avocat spécialisé en droit social du Cabinet Ad Legis

Public(s) et prérequis

Tout public intervenant dans le secteur sanitaire, social et médico-social

Nombre de participants

5 à 15

Méthodes pédagogiques

Le formateur fera appel à un ensemble de techniques pédagogiques, permettant une alternance d'apports théoriques et de cas pratiques afin d'acquérir un ensemble de connaissances conformes aux objectifs pédagogiques.

Evaluation des acquis

Mises en situation, cas pratiques, exercices...

Une fiche d'évaluation sera remise aux stagiaires afin qu'ils puissent évaluer le contenu pédagogique et la méthode employée.

Une attestation de stage sera établie pour chaque participant à l'issue de la formation.

Tarif :

Coût pédagogique : 280 €

Frais de repas : 17 €

Informations pratiques

Horaires : 9h30-12h30 et 13h30-16h30

Lieu : Siège social de l'URIOPSS Bretagne